

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 07/2022 du 28 février 2022

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES AVEC TBI POUR LA LOCATION D'ORDINATEURS AU SECRETARIAT ET POUR DEUX ADJOINTS AU MAIRE PASSATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE, D'UNE SOLUTION DE SECURITE INFORMATIQUE ET D'ANTIVIRUS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant que le précédent contrat de location et de maintenance des deux postes informatiques du secrétariat expire le 19 février 2022

Considérant qu'il y a lieu de mettre à disposition de deux Adjointes de postes informatiques afin de respecter la réglementation du RGPD,

Vu la proposition de TBI en date du 10 février 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé le 24 février 2022 un marché de services avec TBI de PLOERMEL pour :

- **un contrat de location de deux postes informatiques pour le secrétariat comme suit :**

* poste accueil (ordinateur professionnel Terra PC 5060 équipé d'un écran 23 pouces, d'un clavier, d'une souris, d'une unité centrale, un onduleur et une webcam)

* poste DGS (ordinateur professionnel Terra PC 5060 équipé d'un clavier, d'une unité centrale, d'un onduleur et d'une webcam). La mairie possède déjà deux écrans et une souris ergonomique.

- **un contrat de location de deux postes informatiques pour deux Adjointes au Maire comme suit :**

* Adjoint 1 (ordinateur Terra PC SFF PC H200 équipé d'un écran 21.5 pouces, d'un clavier, d'une souris, d'une unité centrale et d'un onduleur en commun aux deux postes)

* Adjoint 2 (ordinateur Terra PC SFF PC H200 équipé d'un écran 21.5 pouces, d'un clavier, d'une souris et d'une unité centrale)

* Adjoint 3 utilisera l'ordinateur portable propriété de la Commune.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le 11 MARS 2022

ID : 056-215601345-20220228-8DEC2022-AU

Article 2 : la durée de la location est de 36 mois pour un montant mensuel de 125 euros HT.

Article 3 : il est également passé un contrat de maintenance pour une durée d'un an qui comprend le NAS, la sauvegarde et 6 postes (2 postes au secrétariat dont le poste acheté pour Comédec ; 1 poste du Maire ; 3 postes des Adjoints au Maire) et le réseau. Ce contrat comprend les visites préventives et la préconisation sur l'état du matériel, l'assistance à distance et sur site sans frais de déplacement. Le forfait mensuel s'élève à 109 euros HT.

Article 4 : il est ajouté deux antivirus pour les deux postes des Adjoints au Maire au prix mensuel de 8 euros HT.

Article 5 : une solution de sauvegarde automatique externalisée et cryptée est retenue ainsi qu'une sauvegarde locale avec production d'un rapport de sauvegarde journalier pour deux postes informatiques du secrétariat et le poste du Maire au prix mensuel de 30 euros HT.

Article 6 : une solution de firewall est retenue en location pour une meilleure sécurité informatique au prix mensuel de 39 euros HT pour une durée de 60 mois.

Fait à Mohon le 28 février 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance